



Conseil économique et social

Distr. générale
13 août 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-huitième session

Genève, 22-25 octobre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la session

Additif

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Activités des organes de la CEE intéressant le Groupe de travail

a) Comité des transports intérieurs

2. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la soixante-quatorzième session du Comité des transports intérieurs (28 février-1^{er} mars 2012) tels qu'ils sont présentés dans le rapport de ce dernier (ECE/TRANS/224). Le Comité a adopté les rapports de ses organes subsidiaires (ECE/TRANS/224, par. 86).

3. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement de l'examen de la réforme de la CEE de 2005 visant à évaluer la pertinence et la valeur ajoutée des activités de cette dernière.

b) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

4. Le Groupe de travail sera informé des activités récentes menées par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7).

3. Activités d'autres organisations internationales qui s'occupent de problèmes intéressant le Groupe de travail

a) Institut international du froid (IIF)

5. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion de la Sous-Commission du transport réfrigéré de l'IIF, qui s'est tenue à Odelzhausen, près de Munich, du 8 au 10 mai 2012.

b) Transfrigoroute International

6. Le représentant de Transfrigoroute International est invité à présenter les activités récemment menées par son organisation.

c) Comité européen de normalisation (CEN)

7. Les délégations participant aux travaux du CEN sont invitées à informer le Groupe de travail de l'état d'avancement de l'élaboration de normes sur les méthodes d'essai concernant les équipements de refroidissement.

4. État et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)

a) État de l'Accord

8. Le Tadjikistan a adhéré à l'ATP en décembre 2011, ce qui porte le nombre de Parties contractantes à 46.

b) État des amendements

9. Les amendements à l'ATP adoptés par le WP.11 à sa soixante-sixième session en 2010 et reproduits dans l'annexe 1 au rapport de cette session (ECE/TRANS/WP.11/222) ont été considérés comme acceptés le 11 mai 2012 et entreront en vigueur six mois plus tard, le 11 novembre 2012.

10. Les corrections apportées à l'article 2 et à la formule d'attestation de conformité qui ont été adoptées par le WP.11 à sa soixante-septième session en 2011 (ECE/TRANS/WP.11/224, annexe II) ont été notifiées aux Parties contractantes à l'ATP par la Section des traités de l'ONU, le 28 novembre 2011 (C.N.759.2011.TREATIES-3) et sont entrées en vigueur le 26 février 2012.

11. Les propositions d'amendements à l'ATP adoptées à la soixante-septième session du WP.11 en 2011 (ECE/TRANS/WP.11/224, annexe I) ont été notifiées aux Parties contractantes à l'ATP par la Section des traités de l'ONU, le 23 décembre 2011 (C.N.807.2011.TREATIES-8). Le 22 mai 2012, le Gouvernement allemand, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de l'article 18 de l'ATP, a fait savoir au Secrétaire général qu'il avait l'intention d'accepter ces propositions, mais que les conditions nécessaires à cette acceptation n'étaient pas encore remplies (C.N.274.2012.TREATIES-2). Par conséquent, les amendements adoptés à la session 2011 du WP.11 ne seront considérés comme acceptés que si, avant l'expiration d'un délai de neuf mois courant à partir de l'expiration du délai de six mois prévu pour la notification initiale (c'est-à-dire avant le 23 mars 2013), le Gouvernement allemand ne présente pas d'objection aux amendements proposés. L'entrée en vigueur pour l'ATP aurait donc lieu en septembre 2013.

- c) Stations d'essai officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP

12. La liste à jour des stations d'essai peut être consultée à l'adresse Web suivante: <http://www1.unece.org/trans/main/wp11/teststations.pdf>. Les Parties contractantes ont été priées de vérifier ces informations et de communiquer les corrections ou les informations nouvelles au secrétariat. Des informations nouvelles ou révisées ont été reçues, entre autres, de l'Allemagne, de la Bosnie-Herzégovine et de l'Espagne. Toutes les Parties contractantes à l'ATP sont également priées de communiquer l'adresse et les coordonnées de l'autorité nationale compétente pour les questions relatives à l'ATP dans leur pays, si cette autorité ne figure pas déjà dans la liste.

- d) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'article 6 de l'ATP

13. À sa soixante-septième session, tenue en 2011, le WP.11 a rappelé aux pays leur obligation de répondre au questionnaire. Les données reçues sont présentées dans le document ECE/TRANS/WP.11/2012/6.

14. Le WP.11 a décidé aussi que le secrétariat devrait demander aux pays quelles mesures ils prennent actuellement pour assurer le respect des dispositions de l'Accord et s'ils procèdent à des contrôles routiers. Les réponses à un questionnaire supplémentaire sur ces questions sont présentées dans le document informel INF.5.

5. Propositions d'amendements à l'ATP

- a) Propositions en suspens

Corrections à apporter à l'appendice 1 de l'annexe 1

15. Les Pays-Bas ont présenté une version révisée d'une correction à apporter au paragraphe 3 de l'appendice 1 de l'annexe 1, qui a été adoptée par le WP.11 à sa soixantième session en 2004 (ECE/TRANS/WP.11/2012/2).

Introduction des certificats d'examen de type

16. Le Groupe de travail est invité à examiner la proposition révisée présentée par la France pour introduire un certificat d'examen de type dans l'appendice 1 de l'annexe 1 (ECE/TRANS/WP.11/2009/11/Rev.2 et ECE/TRANS/WP.11/2009/11/Rev.2/Add.1).

Mesure de la surface extérieure pour les fourgons

17. Le WP.11 souhaitera peut-être examiner la proposition révisée présentée par le Royaume-Uni visant à ajouter un texte au paragraphe 1.2 de l'appendice 2 de l'annexe 1 afin d'harmoniser la mesure de la surface extérieure pour les fourgons (ECE/TRANS/WP.11/2012/4).

Mesure de la puissance frigorifique des systèmes utilisant les gaz liquéfiés

18. La France a demandé que sa proposition concernant la mesure de la puissance frigorifique utile des systèmes utilisant des gaz liquéfiés (ECE/TRANS/WP.11/2011/15), examinée pour la première fois en 2011, soit maintenue à l'ordre du jour de cette année. Elle a l'intention de présenter un document informel supplémentaire sur ce sujet.

Coefficient K des engins en service

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le rapport de situation présenté par Transfrigoroute International à propos du coefficient K des engins en service (ECE/TRANS/WP.11/2012/13).

Essais ATP à six et neuf ans pour les engins non autonomes

20. Le Groupe de travail est invité à examiner la proposition révisée présentée par la France en ce qui concerne les essais ATP à six et neuf ans pour les engins frigorifiques non autonomes (ECE/TRANS/WP.11/2011/16/Rev.1).

Regroupement des annexes 2 et 3

21. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition présentée par la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.11/2012/7) sur le regroupement des annexes 2 et 3 de l'ATP.

b) Nouvelles propositions

Dispositions incomplètes ou dépassées

22. Le Groupe de travail est invité à examiner le document présenté par les Pays-Bas qui lui demandent de prendre une décision quant au nombre de dispositions incomplètes ou dépassées dans l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/2012/10).

Caisses à rideaux latéraux

23. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document présenté par les Pays-Bas sur la question de savoir si les caisses à rideaux latéraux devraient être acceptées dans le cadre de l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/2012/3).

Engins frigorifiques à températures multiples

24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les propositions présentées par la France en ce qui concerne les procédures d'essai des engins à températures multiples en service (ECE/TRANS/WP.11/2012/1) et le marquage des engins à températures multiples (ECE/TRANS/WP.11/2012/14).

Matériel électrique

25. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition de la France relative à une classification éventuelle du matériel électrique (document informel INF.6).

Débit d'air déplacé par les ventilateurs de l'évaporateur

26. Le Groupe de travail est invité à examiner une proposition du Royaume-Uni (ECE/TRANS/WP.11/2012/5) qui vise à améliorer le texte du paragraphe 4.3.4 iii) de l'appendice 2 de l'annexe 1.

Étalonnage des appareils d'enregistrement de la température

27. Le Groupe de travail est invité à examiner la proposition de la Slovaquie qui souhaite ajouter un texte à l'appendice 1 de l'annexe 2 afin de faire en sorte que les sondes de température du matériel d'enregistrement soient placées de manière à ce que l'étalonnage puisse être effectué sans difficulté (ECE/TRANS/WP.11/2012/11).

Correction ou suppression d'une disposition transitoire

28. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition du secrétariat visant à mettre à jour ou à supprimer la mesure transitoire figurant à la fin de l'appendice 1 de l'annexe 2 (ECE/TRANS/WP.11/2012/8).

Définition des denrées périssables

29. Le Groupe de travail est invité à examiner la proposition de la Fédération de Russie visant à ajouter à l'ATP une définition des denrées périssables (ECE/TRANS/WP.11/2012/12).

6. Manuel ATP

30. La dernière version du Manuel ATP est affichée, en anglais, en français et en russe sur le site Web de la Division des transports à l'adresse suivante: http://www.unece.org/trans/main/wp11/atp_handbook.html.

31. Le WP.11 souhaitera peut-être examiner la proposition de la Slovaquie visant à introduire une observation au sujet de l'étalonnage des enregistreurs de la température (ECE/TRANS/WP.11/2012/11).

32. Le WP.11 souhaitera peut-être examiner la proposition de la Fédération de Russie concernant l'emplacement des dispositifs détecteurs de la température (ECE/TRANS/WP.11/2012/9).

7. Portée de l'ATP

33. Le WP.11 souhaitera peut-être examiner le document présenté par la Fédération de Russie qui propose d'ajouter une définition des «denrées périssables» dans l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/2012/12).

8. Étiquetage énergétique, fluides frigorigènes et agents d'expansion

34. À sa soixante-septième session, le WP.11 a créé un groupe de travail informel composé de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, du Portugal, de l'IIF et de Transfrigoroute International, aidé du secrétariat, chargé de lui présenter des propositions relatives à un programme de travail sur les aspects environnementaux du transport réfrigéré. Un questionnaire a été adressé aux membres du groupe et les résultats sont présentés dans le document informel INF.4.

9. Programme de travail et évaluation bisannuelle

35. Le Groupe de travail examinera cette question à sa session de 2013; le programme de travail qu'il a adopté pour 2012-2013 et l'évaluation bisannuelle figurent dans les annexes IV et V du document ECE/TRANS/WP.11/224.

10. Élection du Bureau

36. Le Groupe de travail est appelé à élire le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) de sa soixante-neuvième session en 2013.

11. Questions diverses

37. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document informel INF.3 contenant une lettre transmise par la Sous-Commission CERTE de l'IIF sur l'utilisation des règles techniques pour protéger les marchés intérieurs.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question soumise au titre de ce point de l'ordre du jour.

a) Dates de la soixante-neuvième session

38. Les dates du 8 au 11 octobre 2013 (mardi à vendredi) ont été provisoirement retenues pour la soixante-neuvième session du WP.11.

12. Adoption du rapport

39. Le Groupe de travail devrait adopter le rapport de sa soixante-huitième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
